



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

26^e réunion plénière
du 29 octobre 2020

Membres présents et mandats (entre parenthèses)

Mme Catherine Buisson (Mme Juliette Bloch), M. Alain Dru, Mme Soraya Duboc, M. Pierre-Henri Duée, M. Frédéric Grivot, Mme Marie-Françoise Guilhemsans (Mme Elisabeth Toutut-Picard), Mme Carole Le Saulnier, Mme Agnès Popelin, M. Didier Sicard, Mme Mylène Weill, M. Denis Zmirou-Navier.

Vérification des liens d'intérêt sur les points de l'ordre du jour

En application de l'article 6 de la loi n°2013-316 du 16 avril 2013 et de l'article 3 du règlement intérieur de la cnDAspe, chacun des membres délibérants cités ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans les présents avis et décisions.

Transparence des travaux

Elaboration de la "procédure de prévention des conflits d'intérêt" de la Commission: le bureau, avec la contribution de plusieurs membres de la Commission, préparera dès le début de la prochaine mandature un projet de texte à soumettre à l'avis de la Commission d'ici la fin du premier trimestre 2021.

Afin de renforcer la transparence sur ses activités, la Commission publiera, à compter de la séance plénière du 29 octobre 2020, dans la rubrique "Actualité" de son site, un communiqué des décisions prises en séance. Cette publication sera réalisée au plus tard trois jours après chaque séance plénière.

Signalements et alertes

Dossier 122, arsenic : la Commission valide la mention sur la liste des signalements reçus publiés sur son site, de l'absence de réponse à ses demandes d'informations complémentaires adressées à la direction régionale de l'Agence française pour la biodiversité et à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie.

Dossier 125, poussières dans transports publics et Covid-19 : la Commission

valide la mention sur la liste des signalements reçus publiés sur son site, de l'absence de suites données par les ministères en charge du travail, de la santé et des transports, aux préconisations qu'elle a formulées.

Nouveau dossier, sécurité incendie : la Commission ne donne pas suite au motif que le signalement fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours.

Avis et recommandations

M. Stéphane Brissy, membre de la Commission, présidera le groupe de travail « *Indépendance de la recherche et de l'expertise publique dans un contexte de co-financements public-privé* » qui sera instituée en tant que "Formation spécifique" de la cnDAspe, c'est à dire composée également de personnalités extérieures à la Commission. Les propositions du groupe sont attendues pour 2021.